



## IOANA VAUDIN

Candidate

Reçu le :

- 6 JUIN 2007

Monsieur Benoît DELATTE  
Président d'Entreprendre en  
Sud Charente  
Le Vivier  
16360 TOUVERAC

Mansle, le 1<sup>er</sup> juin 2007

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 23 mai dernier, concernant l'aménagement de la N10 en Charente ainsi que la création d'une autoroute de Roumazières à La Croisière. Je suis tout à fait favorable à l'aménagement routier exposé et je défendrai ces projets à l'assemblée nationale. Etant par ailleurs en contact avec l'association « Axe Nantes-Méditerranée », je suis particulièrement sensible à l'adoption de ce projet autoroutier.

Nous pouvons nous rencontrer à ma permanence de Mansle, afin de nous en entretenir de vive voix. N'hésitez pas à appeler mon secrétariat, le lundi de 14h à 17h et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30, afin de convenir d'un rendez-vous.

Souhaitant vivement vous rencontrer à cette occasion, recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses,

Ioana Vaudin

**Permanences:**

27, Grand'rue                      22, rue Émile Roux  
16230 MANSLE                    16500 CONFOLENS  
Tél. 05 45 94 64 41            Tél. 05 45 71 36 33

Portable: 06 14 29 00 64 - Mail: [ioanavaudin.udf@voila.fr](mailto:ioanavaudin.udf@voila.fr) - [www.ioana-vaudin.com](http://www.ioana-vaudin.com)



**Pour l'avenir d'une ruralité qui nous rassemble !**

Reçu le :

- 6 JUIN 2007

Michelle MAUVILLAIN  
Candidate PCF  
3<sup>ème</sup> circonscription

à

Monsieur Benoît DELATTE

Président d'Entreprendre en Sud Charente

Monsieur le Président,

J'ai reçu votre courrier du 29 mai.

Un article de mon journal de campagne, que j'ai le plaisir de vous faire parvenir, est consacré aux questions de circulation routière et de transport de marchandises.

Dans l'état actuel des choses, il est effectivement urgent, comme vous le souhaitez, de mettre la traversée du département aux normes autoroutières et d'instaurer le péage des poids lourds.

Il me paraîtrait légitime que les recettes financières permettent aux collectivités locales de financer les aménagements et l'entretien des infrastructures routières.

Cela implique, à mon sens, que les collectivités locales restent bien maître d'œuvre du péage et que la route comme le rail restent bien ou redeviennent du domaine du service public.

C'est dans ces dispositions d'esprit, qu'élue, je m'engage à faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour faire avancer ces dossiers.

Je vous prie de recevoir mes salutations sincères.

Condac le 4 juin 2007

Michelle MAUVILLAIN



Oui à une Charente qui gagne  
**Philippe Mottet**

Maire d'Angoulême  
Président de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

Lucien  
Vayssière  
Suppléant

Angoulême, le 4 juin 2007

Reçu le :

11 JUIN 2007

Monsieur Benoît DELATTE  
Président d'Entreprendre en Sud Charente  
Le Vivier

16360 TOUVERAC

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me solliciter, en qualité de candidat aux élections législatives dans la 4<sup>ème</sup> circonscription du Département de la Charente, à propos de l'aménagement des infrastructures routières charentaises et je vous en remercie vivement.

J'ai pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, de vos propositions, fondées sur des analyses prospectives concernant les principaux enjeux du trafic routier dans notre Département et plus spécifiquement au travers des évolutions de la fréquentation de la Route Nationale 10.

Le document d'étude, réalisé, en septembre 2006, en lien avec la Communauté de Communes des 3B Sud Charente, constitue, de ce point de vue, un outil utile au débat.

C'est pourquoi, je me permets d'insister, en préalable, sur certains éléments de constat.

Je retiendrai, à ce propos, deux aspects essentiels :

- la Nationale 10 (mais aussi la RCEA) est, en effet, considérée, par les transporteurs routiers et les logisticiens, comme l'itinéraire le plus direct pour assurer le transit des marchandises traversant l'Europe, positionnant, de fait, notre Département, sur un axe majeur d'échanges,
- les projections européennes, en la matière, tendent, du reste, à confirmer que notre Département connaîtra, dans les années à venir, une croissance du trafic « poids-lourds » en transit international, impliquant, dans un souci d'anticipation, la mise en œuvre de politiques d'aménagement routier adaptées.

Sans revenir sur le passé, je demeure, en effet, convaincu que la Charente, soucieuse de renforcer son attractivité économique, doit, en ce domaine, rattraper son retard, en se dotant, notamment, d'infrastructures routières, à la hauteur des défis qui s'imposent.

Dans cet esprit, je partage vos préoccupations concernant plus particulièrement :

- l'absolue nécessité de poursuivre les programmes d'aménagement des infrastructures routières « d'intérêt européen », sur différents axes de la RN 10 mais aussi de la RN 141 (entendue comme l'axe de « raccordement » au réseau national des autoroutes), à la lumière des analyses fournies, à ce sujet, par l'étude menée conjointement avec la Communauté de Communes des 3B Sud Charente,
- et sans pour autant négliger, comme vous le soulignez, les besoins à satisfaire sur d'autres points de circulation intéressant notre Département.

A ce sujet, je ne peux, pour ma part, que réaffirmer ma volonté de faire aboutir, dans le strict respect du calendrier annoncé, la déviation de La Rochefoucauld.

**PERMANENCES :**

Ruelle sur Touvre 16600 • 80, avenue Jean Jaurès  
Tel : 05 45 95 15 71 Fax : 05 45 67 45 10

La Rochefoucauld 16110 • 14, rue Porte Marillac  
Tel/Fax : 05 45 70 44 09

A ce stade du débat et après lecture des conclusions de vos études, je prends donc acte de vos propositions consistant à :

- transformer la N10 en « autoroute concédée » (au Sud d'Angoulême), en référence aux réalisations effectuées dans les Landes,
- à créer, également, un « barreau autoroutier » de Roumazières à la Croisière, passant par Confolens et Bellac.

En réponse à toutes vos interrogations légitimes, je m'engage donc à conduire, sur ces dossiers, d'une importance capitale pour le développement de la Charente, une action déterminée auprès de l'Etat et des collectivités locales.

A ce titre, je compte effectivement participer très activement aux réunions de concertation organisées par les services des Préfectures de Région, dans le cadre des nouvelles procédures d'établissement des programmes de développement et de modernisation d'itinéraires (PDMI).

Sur la base de vos analyses, je ne manquerai pas, en tout état de cause, de solliciter, en lien avec les collectivités territoriales concernées, le Gouvernement et l'ensemble des administrations centrales et déconcentrées afin que vos arguments, ainsi avancés, fassent l'objet d'une attention suivie.

Dans ce cadre, je souhaiterais, en effet, qu'une étude approfondie puisse être engagée à propos de vos demandes, clairement exprimées, portant sur l'éventuelle « mise aux normes » autoroutières de la traversée de notre Département et sur l'opportunité d'instaurer un « système de péage » pour les « poids lourds » en transit.

Je resterai, par ailleurs, croyez le bien, très vigilant quant aux décisions urgentes qu'il convient aujourd'hui d'arrêter sur l'ensemble des réalisations des programmes routiers charentais.

Tels sont les éléments de réponse que je suis, à ce jour, en mesure de vous apporter.

Dans l'attente, je demeure bien entendu tout à fait disposé à vous rencontrer afin de faire le point sur tous ces sujets et de convenir, avec vous, d'une démarche appropriée et efficace.

Demeurant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs

*de la part de Monsieur,*



Philippe MOTTET

Copie : Monsieur Daniel SAUVAITRE Président de la Communauté de Communes des 3 B Sud Charente



**Marie-Line Reynaud**  
VOTRE CANDIDATE  
Pour les élections législatives  
Dans la seconde circonscription  
les 10 et 17 Juin



Reçu le :

9 9 IIIIN 2007

Le 7/06/07

Reçu le :

9 9 IIIIN 2007

Marie-Line Reynaud  
Candidate à l'élection législative  
2<sup>nd</sup>e circonscription de la Charente  
11A, rue Gabriel Peri  
16200 Jarnac  
Tél / Fax : 05 45 80 02 78  
[Marielinereynaudcandidateen2007@hotmail.fr](mailto:Marielinereynaudcandidateen2007@hotmail.fr)  
<http://marie-line-reynaud.parti-socialiste.fr>

Monsieur Benoit Delatte  
Le vivier  
16360 Touverac

Monsieur le Président,  
Monsieur Delatte,

J'ai bien pris acte de votre courrier daté du 29.05.07 au sujet de vos revendications concernant le projet de RN10.

Je crois également que ce projet est prioritaire parmi les dossiers de la circonscription mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur comment solutionner ce problème.

Je crois que le plus urgent est de finir la mise à 2\*2 voies de la RN10 entre Angoulême et Bordeaux. Je ne suis cependant pas favorable à la mise en place d'une autoroute à cet endroit. Pour ma part, je suis pour que les camions qui ne font que passer dans le département est interdiction de prendre la RN10 et qu'ils soient déviés sur l'A10. Je suis également favorable à la mise en place du ferroutage pour les poids lourds longue distance.

J'avais travaillé lors de mon précédent mandat de député à l'Assemblée nationale avec mes trois autres collègues charentais à l'obtention de crédits d'urgence afin d'avancer les travaux actuellement en cours.

Concernant la RN141, je suis pour le contournement de la ville de Cognac et que ce projet aboutisse dans des délais raisonnables.

Je me suis engagée à travailler dès mon élection sur ce dossier, comme je l'avais fait précédemment, et de consulter tous les partenaires institutionnels concernés.

Très cordialement

Marie-Line Reynaud